



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 43803

## Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la crise que connaît actuellement le secteur de la construction et qui motive les préoccupations des entreprises artisanales du bâtiment de la Moselle. En effet, l'activité économique de ce secteur, suite à un accroissement des charges sociales et aux nouvelles contraintes qui lui ont été imposées, connaît une détérioration sans précédent : chute des commandes de la clientèle particulière dans le domaine de l'entretien et de la réhabilitation de l'habitat existant, perte d'emplois massive, accumulation des formalités administratives, etc. Or non seulement les besoins en matière de logement social ne se sont jamais autant imposés, mais encore la demande n'a jamais été aussi insatisfaite. Il lui rappelle que les professionnels de l'artisanat qui occupent la moitié de la population active de la branche « Bâtiment », ont déjà alerté le Gouvernement, en mai dernier, sur cette situation dramatique, en dressant une liste de propositions en vue de l'améliorer. Ils revendiquent, entre autres, une TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien-amélioration du logement, une baisse de la fiscalité indirecte et une simplification des formalités administratives. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des suites qu'il compte réserver à ces légitimes revendications dans le cadre du projet de loi de finances actuellement en préparation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bourgasser Alphonse](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43803

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5355